

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2025-n°020-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté de voirie Portant Autorisation d'Occupation du Domaine Public

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code la voirie routière,
Vu la demande de **L'Entreprise E.H.T.P. – 4 rue Saint Auban – LA FERE (02800)** qui souhaite effectuer des travaux pour le renouvellement du réseau d'eau potable en occupant temporairement le domaine public, **rues Célestin Leduc, de l'Egalité et Jules Guesde**—à DECHY,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1^{er}

Du 27 janvier au 07 mars 2025, **L'Entreprise E.H.T.P.** est autorisée à procéder aux travaux mentionnés ci-dessus rues Célestin Leduc, de l'Egalité et Jules Guesde à DECHY.

Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- **Rue Célestin Leduc** : route barrée – interdiction de stationner
- **Rue de l'Egalité** : circulation alternée par feux tricolores et limitée à 30 km/h – interdiction de stationner
- **Rue Jules Guesde** : circulation alternée par feux tricolores et limitée à 30 km/h – interdiction de stationner

Article 3.

L'entreprise E.H.T.P. est autorisée à installer sa base de vie sur le parking du restaurant scolaire, rue Célestin Leduc.

Article 4.

Les services de **L'Entreprise E.H.T.P.** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation et aviseront les riverains de ces travaux.

Article 5.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- M. le Directeur de **L'Entreprise E.H.T.P**
- M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY
Le 20 janvier 2025

Publié sur le site de la ville le 21 janvier 2025

Le Maire,
Jean-Michel SZATNY

